

PROGRAMME DE TRAVAIL PARTENARIAL 2016/2017

Atelier parisien d'urbanisme

Voté par
l'assemblée
générale
du 9 décembre
2015

apur

ATELIER PARISIEN
D'URBANISME

17 bd Morland – 75004 Paris
www.apur.org

Le programme partenarial de l'Atelier parisien d'urbanisme pour l'année 2016/2017 s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés, accompagnant les politiques parisiennes et métropolitaines. Les travaux liés aux bases de données sont des travaux annuels récurrents et certaines études demandant deux ou trois ans de travail sont engagées depuis 2015 ou seront prolongées en 2017.

Trois objectifs majeurs :

- Mettre à la disposition de tous des bases de données enrichies chaque année et conduire des réflexions prospectives pour accompagner l'ensemble des politiques publiques sur le territoire parisien et métropolitain ;
- Jouer un rôle d'éclaireur et de diffuseur autour des compétences de la future métropole telles que définies dans le texte de la loi Maptam et loi NOTRe et en appui des nouvelles dynamiques interterritoriales ;
- Confirmer l'intérêt de l'Apur comme plateforme et assembleur auprès de tous les acteurs de Paris et de la métropole, syndicats techniques, établissements publics, collectivités et territoires et citoyens.

Les travaux sont réunis en 4 volets :

Le volet 1, les bases de données et les cartographies d'analyse du territoire, forme le socle de la production de l'atelier. Les sujets sont traités sur de longues durées pour assurer la fiabilité des informations délivrées. Leur actualisation est essentielle et l'enrichissement des données contribue aux réflexions prospectives et aux études à venir. Ces travaux sont largement ouverts à l'open data et à la data visualisation.

Le volet 2, les observatoires, les études et les ateliers, prend appui sur ce socle. 8 thèmes sont retenus pour 2016 qui chacun développera des observatoires, des études de durées différentes et des méthodes adaptées aux sujets en lien avec nos partenaires.

Le volet 3, la coopération décentralisée et l'appui de Paris à l'international, réunit les travaux liés à l'international qui privilégient la mise à disposition d'experts.

Le volet 4, publications, documentation et communication, réunit l'ensemble des sujets liés à la diffusion en interne, vers nos partenaires et plus largement tous les publics. L'année 2016 sera l'année de préparation du nouveau site internet, des 50 ans de l'Apur et de notre déménagement pour une réalisation 2017.

Ce programme a été élaboré dans le cadre du comité de programme installé à l'occasion de l'élargissement de nos instances. Tous les partenaires ont demandé à l'Apur une plus large diffusion de ses travaux et un accès accompagné à ses données. Une plateforme d'échanges sera installée pour chacun des thèmes d'étude, qui permettra un dialogue nourri par les expériences de chacun. Plusieurs de nos travaux seront réalisés en lien avec l'IAU IDF et la DRIEA, et l'ensemble des partenaires adhérents seront intégrés dans les groupes projets de leur choix.

Volet 1

Les bases de données et les cartographies d'analyse du territoire

La base de données de référence constitue le socle SIG de l'Apur sur lequel s'appuient des bases de données thématiques comme la BD Projets d'aménagement, la BD Transports collectifs, la BD Centralités et la BD Patrimoine qui sont mises à jour en continu.

Toutes les données diffusables seront en open data en 2016 ; **le catalogue de l'ensemble des données est mis à jour annuellement et les données sont intégrées à Cassini, portail métropolitain en libre accès sur le web.**

1.1/ La mise à jour, l'enrichissement et la diffusion des données de référence et thématiques sur Paris et la Métropole

En 2016 et 2017, il est proposé de travailler sur les sujets suivants :

- **L'intégration dans les bases de données détaillées de l'ensemble des communes de la métropole du Grand Paris** selon des grilles de lectures comparables (ces documents pourront servir à l'élaboration du SIG métropolitain) et **l'enrichissement des BD thématiques** (ville durable, énergie, logistique, déchets, végétation, nouvelles économies) ;
- **Une nouvelle couche SIG** autour des « espaces perméables, espaces plantés et agriculture urbaine mise en place avec **une base de données participative** ; elle permettra de suivre les évolutions du « verdissement des espaces urbains et de l'agriculture en ville » ;
- **La réalisation d'une base de données « services urbains » à l'échelle de Paris et de la Métropole** (déchets, eau, logistique, cimetières, pépinières, hôpitaux, etc. mais aussi électricité, gaz, pétrole).

L'Apur participera à l'enrichissement du portail métropolitain coordonné par la Mission de Préfiguration de la MGP en partenariat avec l'IAU et la DRIEA dans le cadre de la convention signée en 2015 entre les trois parties.

1.2/ La diffusion des données

L'ouverture des données vers de nouveaux publics demande de faire évoluer les modes de diffusion. Dans cet objectif, l'Apur poursuivra :

- **L'élargissement de la démarche open data aux données issues des études ;**
- **Le développement de nouveaux outils de diffusion :**
 - évolution du portail CASSINI vers un portail basé sur la plateforme Arc-GIS Online,
 - élaboration de datavisualisations à partir des bases de données thématiques (BD Patrimoine, lieux culturels, etc.), et les bases de données issues des études.

1.3/ L'utilisation des données

Des ateliers de présentation et d'utilisation de nos données pourront être organisés au minimum une fois par an.

Volet 2

Les observatoires, les études et les ateliers

8 thématiques. Ville et formes urbaines/environnement et réseaux/espace public et mobilité/social et sociétal/habitat et logement/économie, emploi, immobilier d'entreprise, commerce et tourisme/métropole/grands projets, qui ont en commun :

- Un traitement multi scalaire ;
- Une attention croissante portée au stock, support d'une ville qui se recycle, d'une économie qui se réinvente et d'une population qui évolue ;
- La compréhension du métabolisme parisien et métropolitain, son évolution avec des études autour de l'énergie, du climat, de l'eau, de la végétation, des déchets, de la logistique ;
- Une consolidation de nouvelles méthodes de travail en ateliers, ou autour de « plateformes ».

2.1/ Villes et formes urbaines

Observatoires

Analyse comparative des documents d'urbanisme des territoires et communes de la Métropole, et des évolutions des méthodes de fabrication de la ville dans la continuité des travaux engagés en 2015 :

- Finalisation des recouvrements des PLU des collectivités de la métropole, comparaison des outils et règles sectorielles (logement, stationnement suivi par le STIF, espaces verts...). Cette comparaison contribuera à l'élaboration du Projet et du SCOT métropolitains (cf.2.7) et sera mise à la disposition des collectivités pour la préparation des PLUI ;
- Note de présentation des nouvelles méthodes pour faire évoluer les outils de l'aménagement, les ateliers, les sites expérimentaux, la participation citoyenne, et les projets type IBA, « Réinventer Paris, réinventer la Seine et autres appels à projets.

Études

Les tissus urbains, un « stock actif » : recyclage, densification, revitalisation du bâti existant, optimisations foncières

Les travaux de l'Apur déjà très documentés sur le bâti existant, seront orientés autour de 4 sujets :

- L'enrichissement de la plateforme 10 000 logements à Paris, avec des études de cas ;
- Analyse des capacités d'évolution des tissus urbains et fonciers existants en relation avec l'application de la loi ALUR, des PCAET et plus largement des documents réglementaires. Sont particulièrement concernés en 2016, les zones d'activités, les tissus des années d'après-guerre (50/80), les HBM et les sites des grands acteurs fonciers, l'EPPFIF mais aussi l'EPAURIF valorisation des sites universitaires, l'APHP pour l'hospitalier et les sites des grands syndicats techniques ;
- Un suivi de la transformation des bureaux en logements et le devenir des ensembles d'immobilier d'entreprise des années 60/70 en relation avec l'ORIE ;
- Une première approche des usages possibles des sous-sols de la ville (caves, tunnels et grandes infrastructures) : recherche d'occupations et valorisations innovantes dans la zone dense et en particulier à Paris.

L'adaptation de la ville au changement climatique

L'Apur travaille sur trois axes :

- L'îlot de chaleur urbain (ICU) : Finalisation du cahier 4 consacré aux matériaux et engagement d'une étape de suivi de « réalisation, expérimentation » menées par tous les acteurs de la ville, publics et privés ;
- La recherche ANR sur le rôle écologique et climatique de la végétalisation du bâti à Paris pilotée par le Muséum National d'Histoire Naturelle. L'Apur a en charge dans cette recherche, la réalisation d'une cartographie exhaustive des murs végétalisés de Paris, un inventaire des modes de végétalisation verticale existants à Paris et une estimation du potentiel de végétalisation du bâti ;
- La trame verte et bleue : dans la continuité des travaux engagés, l'Apur pourra réaliser les études et documents de synthèse utiles à la mise en œuvre de la trame verte et bleue parisienne et métropolitaine ; il s'agira en particulier de développer une approche plus intégrée entre trame verte et bleue, autour de la gestion de l'eau en particulier dans la ville dense, l'installation de fontaines, la gestion de la « flaque d'eau », voire l'étude de la réouverture de rivières.

L'accompagnement du Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU)

Dans le cadre du volet urbain du nouveau contrat de ville signé par Paris en 2015, l'Apur accompagnera les acteurs impliqués autour de :

- La définition du NPNRU et mise en œuvre des indicateurs de suivi ;
- La contribution à la réalisation des études stratégiques sur le périmètre général des NPNRU de Paris/Bagnolet/Montreuil (mobilités, économie) avec en particulier un approfondissement transversal des sites Python Duvernois et Orgue des Flandres.

Ces travaux seront menés en relation avec les communautés d'agglomération et les communes concernées, notamment Est-Ensemble, Montreuil et Bagnolet. Le lancement de projets innovants, les réflexions sur l'emploi et le développement économique sont repris dans l'arc de l'innovation.

Ateliers

En 2015, l'Apur a contribué à plusieurs ateliers partagés liés à la réalisation de projets urbains complexes ; les ateliers 2015 seront prolongés si utiles et d'autres pourront être mis en place à la demande de nos partenaires. L'Apur accompagne également les ateliers « Paris ville intelligente et durable » avec en particulier la réalisation en 2016 d'une charte pour un urbanisme intelligent et durable.

2.2/ Environnement et Réseaux

Observatoires

- Suivi des PCAET : en lien avec la Mission de Préfiguration de la MGP, réflexion pour la mise en place d'indicateurs de suivi des PCAET de la métropole et du PCAEM. Participation aux groupes de travail sur la transition énergétique mis en place par Paris Métropole et aux groupes mis en place par la Mission de préfiguration ;
- Contribution auprès de la MGP, de Paris Métropole et de la DRIEE à une plate-forme d'échange autour des études et initiatives conduites par les territoires sur les items de la ville durable, en particulier sur l'énergie.

Études

Plan Local Énergie pour Paris et la Métropole

Dans le prolongement des travaux engagés depuis 2013 :

- Approfondissement de la cartographie des ressources locales ;
- Approfondissement des études sur les réseaux d'énergie : densification/extension des réseaux de chaleur (avec la CPCU), étude de l'appel de puissance (avec l'école des Mines de Paris) ;
- Approfondissement sur le secteur tertiaire, et sur l'immobilier d'entreprise en particulier (en lien avec 2.6.2) ;
- Études de cas de mutualisation entre programmes construits d'usages différents, notamment autour de l'eau et de l'énergie (géothermie de surface, stockage d'énergie...).

Des déclinaisons sur les territoires pourront être réalisées

Évolution des Grands Services Urbains

L'Apur propose comme première étape dans l'approche de ces évolutions la coproduction **d'un atlas des Grands Services Urbains (GSU) à l'échelle métropolitaine pour accompagner les mutations en cours.**

Cet atlas sera enrichi par des travaux plus précis sur :

- **Les déchets/le recyclage** : prolongation de l'accompagnement de la mise en place du schéma directeur déchets et recyclage à Paris et élargissement à la métropole ; des études permettant d'enrichir la nouvelle définition du service urbain et du système industriel seront développées (cycle de la collecte, organisation du tri, valorisation énergétique, intégration urbaine des installations, et focus sur le sujet des déchets de chantier. Les études prendront appui sur les économies circulaires et en particulier les filières alimentaires (déchets organiques) et le BTP ;
- **La logistique** : les études autour d'un nouveau schéma directeur de la logistique seront prolongées intégrant la double échelle Paris et la Métropole. Ce dossier sera en particulier coproduit avec l'IAU ;
- **Une note sur l'émergence du concept de Service Urbain de Proximité multi produit.**

2.3/ Espace public et mobilité

Observatoires

- Mise au point d'indicateurs des nouvelles pratiques de l'espace public à partir du projet de rénovation des 7 places parisiennes engagé en 2015, des projets autour des berges de Seine sur l'ensemble du bassin métropolitain, et d'autres réalisations engagées dans les communes ;
- Appui à l'observatoire de la mobilité piloté par la DVD et à l'OMNIL piloté par le STIF ;
 - suivi des installations de bornes électriques, intégration dans les bases de données,
 - suivi de l'extension de vélib'et autolib' et plus largement de l'offre partagée, suivi des conséquences du pass Navigo étendu,
- Contribution à l'observation de la qualité de l'air avec Airparif.

Études

L'espace public, nouvel « équipement public »

Dans le prolongement des études conduites en 2015, les études liées aux transformations de l'espace public seront approfondies pour contribuer au renouvellement de la doctrine de l'espace public en prenant appui sur les thèmes suivants :

- Les places : après la mise au point des plans programmes par place en 2015, accompagnement pour la mise en œuvre et déclinaisons plus larges ;
- Les usages partagés des rues, rues sportives/rues végétales/rues aux enfants : suite à la première cartographie des rues sportives à Paris conduite en 2015, approfondissement des travaux et mise en perspective avec les enjeux métropolitains et la candidature aux JO de 2024. Les rues végétales seront approfondies en lien avec la base de données participative sur le végétal en ville.

Éléments pour un nouveau plan de déplacement urbain, soutien aux politiques liées à la qualité de l'air

Alors que se déploie le projet de RGPE et que Paris veut faire évoluer son plan de circulation, l'Apur accompagnera les projets de réorganisation de la circulation à Paris et dans le cœur de l'agglomération, en prenant appui sur les nouveaux services à la mobilité qui réinterrogent les modèles en place. L'étude s'attachera à :

- **Décrypter les rythmes de l'espace public** et leur régulation : systèmes de mobilité (nouveaux outils), chronographie et régulation de l'occupation de l'espace public (travaux, manifestations, état des règles d'usage, notamment pour les couloirs de bus et état des dispositifs coercitifs) ;
- **Contribuer à la mise en place de zones à circulation restreinte** et à la mesure de leur impact socio-économique ;
- **Accompagnement de la mise en place des nouvelles mobilités** (notamment Vélib' métropolitain), des plans de marchabilité et de l'ouverture des grandes lignes de cars dans la zone dense ; intégration des gares routières dans le maillage urbain ;
- **Documenter et cartographier l'émergence de la mobilité urbaine collaborative**, issue des nouvelles technologies, en lien avec Paris and Co et les startups qui ont développé des outils adaptés. Ce dernier point permettra d'engager une approche prospective ambitieuse scénarisant la mutation du système de mobilité avec la disparition progressive de la voiture individuelle en zone dense, **et l'arrivée des véhicules autonomes.**

2.4/ Social et sociétal

Observatoires

- Observatoire des quartiers de la politique de la ville (avec Ville de Paris, État, CAF de Paris) ;
 - suivi des indicateurs de la géographie prioritaire.
- Observatoire des familles, OPIL et OPH : l'Apur contribuera à la mise à jour des données de ces observatoires.

Études

Suivi des grandes données

- **Recensement** :
 - l'Insee a souhaité que soit désigné à Paris un correspondant pour la mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL) qui sert de point d'appui aux opérations du recensement. En collaboration avec les Directions municipales (DU, DDTC), l'Apur assurera cette mission de coordination de 2016 à 2018, dont la finalité est de favoriser la qualité du recensement ;
 - mutations démographiques : avec une population qui croît et une courbe des naissances orientée à la baisse, la démographie de la zone dense devient plus complexe à décrypter. Une note fera le point à partir des nouveaux chiffres de population au 1^{er} janvier 2016. La communication sur les données du recensement à Paris et dans la MGP évoluera au moyen de cartographies dynamiques en s'inspirant de l'expérience de Rennes Métropole.
- **Mobilités résidentielles** : elles sont un indicateur de l'attractivité et du dynamisme des territoires et essentielles pour l'évolution de l'offre de services de mobilité. Les migrations de l'année 2013 issues des nouvelles données de l'INSEE seront analysées aux échelles parisienne et métropolitaine. Elles seront enrichies de données proposées par les applications multiples développées sur le Web ;
- **Niveaux de vie** : de nouvelles données Insee à la commune et à l'Iris permettront d'analyser et cartographier les revenus disponibles en tenant compte des impôts et des transferts sociaux (proche de la notion de reste à vivre), à l'échelle métropolitaine ;
- **La santé : étape 1 à Paris et dans ses quartiers** : comment évolue l'état de santé des Parisiens ? Souffrent-ils d'affections particulières ? Comment se différencie la situation sanitaire des différents quartiers ? L'étude fera le point des données disponibles autour de ces questionnements, et prendra appui sur les travaux initiés avec l'ARS dans le cadre de l'observatoire des quartiers de gare et sur une étude innovante réalisée par l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne. Une étape 2 pourra être élargie à la métropole.

Évolutions sociétales

- **Les rythmes de la vie urbaine de la population étudiante et ses attentes** : une chronographie des usages spécifiques aux étudiants est attendue par les acteurs du secteur ; une première étape sera engagée en 2016 par enquêtes locales et croisements de données macro, notamment identification des périodes de pointe, compréhension des besoins ciblés des étudiants : santé, logement, déplacement, travail ;
- **Budget participatif** : Quelle est la nature des projets soumis, quel est le profil des participants et quels sont les quartiers les plus concernés sur Paris mais aussi d'autres collectivités qui s'engageraient dans cette direction ;
- **Les nouveaux équipements** : l'étude décrira l'évolution des équipements de proximité (culturels et sportifs dans une première étape sous l'angle de leur offre et des usages ;
- **Petite enfance** : à la suite des études 2014-2015 menées aux côtés de la Ville et de la Caf de Paris, l'Apur maintiendra un suivi des évolutions de l'offre et de la demande d'accueil, et pourra développer des travaux sur les politiques enfance, famille et parentalité ;
- **Décéder en ville** : à la suite des études 2014-2015 sur la gestion des cimetières intercommunaux, on s'intéressera en 2016 aux côtés du SIFUREP et du SICJ aux perspectives d'évolution de ces équipements face à des problématiques locales de saturation qui se relie au contexte de vieillissement de la population.

2.5/ Habitat et logement

Observatoire

Observatoire de l'habitat et du logement, 4 sujets :

- **Dans le cadre du PLH**, l'Apur participera au projet DLH d'Observatoire de l'insalubrité 2.0 et poursuivra la mise en œuvre des observatoires de la prévention de la dégradation des immeubles d'habitat et celui des hôtels meublés. Sur ce point, l'Apur mettra son expertise au service de la métropole et des acteurs du logement, en particulier la SOREQUA ;
- **Mise à jour de l'étude sur l'offre d'hébergement** à Paris et sa répartition territoriale, notamment par arrondissement, à partir des données de la DRIHL et de la DRIEA ;
- **Accompagnement de la DLH pour le suivi des « passoires thermiques »** : cet accompagnement viendra enrichir l'observatoire des consommations énergétiques du parc résidentiel de la Ville de Paris piloté par la DLH ;
- **L'étude annuelle « Accès au logement social »** continuera d'apporter un éclairage sur le parc de logements sociaux et les demandeurs afin d'apporter à l'État et à la Ville de Paris les données nécessaires et dont la production légale s'impose aux villes. **Les premiers constats après l'entrée en vigueur de l'encadrement des loyers, en lien avec l'Olap et l'Adil seront analysés.** Comme pour l'observatoire de l'habitat et du logement, l'Apur proposera son expertise pour la réalisation d'un assemblage métropolitain de cette étude, pour disposer d'un outil de comparaison inter territoires.

Études

Le logement collaboratif

La transformation des modes d'habiter à Paris s'accélère : colocation, partage d'appartement temporaire, dont le succès d'Airbnb est une des manifestations. L'essor récent et important du logement collaboratif à Paris sera regardé sous 3 angles :

- Évaluer l'offre d'accueil non hôtelière ;
- La colocation : son développement depuis 15 ans, les publics et les logements concernés ;
- Le phénomène Airbnb : une manifestation de l'attractivité de Paris mais aussi des risques pour le parc de résidences principales ;
- L'étude sera conduite en partenariat avec Paris and Co et les startups ayant développé des méthodes de traitement des Big Data innovantes et susceptibles d'éclairer d'un jour nouveau le sujet.

Devenir des petits hôtels obsolètes

L'offre hôtelière va augmenter avec l'ouverture de milliers de chambres prévues dans les 5 ans. Parallèlement des dizaines de petits hôtels vont cesser leur activité notamment en raison des exigences de sécurité.

L'étude portera sur le devenir de cette petite hôtellerie menacée, réfléchira à sa transformation et étudiera leur situation économique (taux de remplissage, utiliser la base DFA des taxes de séjour pour repérer les baisses de recettes etc.) Elle s'attachera à réfléchir aux critères pour prévoir l'obsolescence de ces petits hôtels.

2.6/ Économie, emploi, immobilier d'entreprise, commerce, tourisme

Observatoires

- **Installation d'un observatoire de l'économie de l'innovation à Paris et dans la métropole**, en lien avec Paris and Co : il s'attachera à observer les entreprises innovantes, identifier les tendances sectorielles de l'innovation en exploitant les données issues des incubateurs parisiens. L'ambition est de dresser un portrait de l'innovation économique à Paris et de ses tendances. Une première phase conduira à la définition des indicateurs et à la structuration des données sources ;
- **Installation avec la DDESS d'un observatoire des ZTI réunissant tous les acteurs concernés, la Ville de Paris, la CCIIDF, la chambre de métiers, les associations...** L'Apur et ses partenaires mettront en place un tableau de bord qui évaluera finement chaque situation avec une version zéro début 2016. Des enquêtes préalables pour préparer et suivre ces indicateurs seront à réaliser.

Études

Paris, la MGP, les grandes métropoles mondiales

En 2015, l'Apur a travaillé avec les élèves de Science-Po pour l'élaboration d'indicateurs pertinents pour replacer Paris dans le benchmark des métropoles mondiales ; il est proposé de prolonger ces travaux en 2016 avec l'ensemble des territoires. Ce projet prend appui sur les propositions 2015 du groupe Sciences Po GLM/Apur.

L'immobilier d'entreprise, fabriquer en ville, nature des locaux de production

- **L'évolution des quartiers centraux d'affaires de la métropole** : l'étude sera conduite avec le Master GLM de Sciences Po et visera à conduire un benchmark international des quartiers centraux des affaires (QCA), en lien avec les travaux de l'AIGP sur ce sujet :
 - identification des QCA internationaux susceptibles d'être comparés ;
 - comparaison multicritères : positionnement géographique, objectifs stratégiques, et recensement des pratiques innovantes, politiques de développement, stratégie immobilière, attentes des entreprises, diversification des offres de services ;
 - préconisations à l'échelle des QCA de la métropole parisienne.
- **Les lieux de fabrication en zone dense** : en parallèle des travaux conduits sur les nouvelles économies, une étude sera engagée sur la fabrication en zone dense avec un regard particulier sur les filières de la mode et de l'alimentaire. L'étude s'attachera notamment à :
 - l'intégration dans le tissu urbain des lieux de travail et de production ;
 - le maintien et déplacement des activités dominantes préexistantes ;
 - les nouvelles activités émergentes, leur implantation dans le tissu de la zone dense et leurs besoins en locaux.

Le commerce

- **Évolutions commerciales, BD COM/BD RUE** : un programme sera défini pour suivre les évolutions commerciales en 2016, 2017 et 2018 en lien avec la CCI, Paris & Co et la Ville de Paris. Comme les précédents, ce programme inclura une grande enquête exhaustive et des enquêtes annuelles sur certains axes très commerçants. Une place particulière sera faite sur les nouvelles formes de commerce et les nouveaux services ;
- **Évaluation des ZTI**. voir observatoire.

Le tourisme

L'Apur accompagnera les travaux engagés sur ce sujet en lien avec l'IAU et en accompagnement des travaux du comité de la destination Paris et dans le cadre de la préparation du schéma de développement touristique de Paris à l'horizon 2020.

2.7/ Accompagnement de la métropole

Observatoire

L'observatoire des quartiers de gares du Grand Paris

L'Apur, la SGP et la DRIEA ont mis en place l'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris. En 2016, seront menés en parallèle les analyses des gares non encore réalisées et le développement de sujets thématiques.

Seront analysées les gares des lignes 17 et 18 (l'ensemble des monographies des quartiers de gares des lignes 14, 15, 16 étant réalisé d'ici fin 2015). Les analyses croisées de l'ensemble des lignes ainsi que les monographies de chaque quartier seront ainsi complètes sur les 68 gares.

Des études thématiques viennent enrichir l'observatoire :

- L'analyse du tissu économique se poursuivra dans les quartiers de gare (L15 ouest, Est, 16, 17 et 18) en lien avec l'INSEE ;
- Les études sur le logement avec notamment l'ANAH et la DRIHL ;
- Une analyse avec les quartiers politique de la ville et le NPNRU ;

L'année 2016 sera aussi l'année de l'engagement de la vie pratique de l'observatoire. Le rabattement aux gares, et la prise en compte des besoins pour la multi mobilité autour des quartiers de gares de la ligne 15 pourra être particulièrement accompagné comme sujet pilote en lien avec les études trame viaire.

Sur l'ensemble des gares, de nouvelles thématiques pourront se développer comme par exemple sur les universités avec l'Epaupif ou sur la mutabilité et le foncier, sujets pour lesquels l'Apur viendra en appui des travaux menés par l'EPFIF et Grand Paris aménagement.

Le thème du Sport pourra aussi être regardé avec l'IRDS dans le cadre de la candidature au JO.

Des ateliers spécifiques seront installés comme l'atelier déjà mis en place fin 2015 sur le secteur Pont de Bondy (maîtrise d'œuvre urbaine partagée de la Plaine de l'Ourcq).

Études

Les quartiers des gares TLN, RER, Métro, Transilien dans la métropole

Il pourra être développé autour des gares de la TLN une version O d'un observatoire simplifié sur les quartiers des gares de la métropole et de l'Ile-de France (hors GPE en particulier sur le développement économique et les dynamiques résidentielles. Cette proposition sera étudiée avec l'IAU et les partenaires concernés pour une mise en place fin 2016.

La trame viaire du cœur de l'agglomération

Les thèmes privilégiés en 2014 et 2015 seront approfondis en tant que de besoin sous la forme d'ateliers partagés :

- Le réseau magistral et l'évolution des autoroutes en lien avec la DRIEA-DIRIF ;
- Les boulevards de la métropole en lien avec les territoires et les Conseils Départementaux ;
- Le rabattement aux gares en lien avec l'observatoire des quartiers de gare et les études de pôles menées par la SGP, le STIF et les territoires ;
- Les études pour le soutien à l'usage du vélo en lien avec les acteurs du déplacement (Stif, Ratp et collectivités) seront poursuivies : optimiser le réseau existant des voies et les évolutions au regard de l'arrivée des nouvelles gares (RGPE, métro...), créer les conditions de la multi mobilité et de la réduction des km parcourus ;
- La logistique (cf. 2. 2).

Accompagnement de la mission de préfiguration et du syndicat mixte d'étude Paris Métropole

L'ensemble des travaux de l'Apur viennent en appui aux travaux menés par la mission de préfiguration et par Paris Métropole. En particulier l'Apur pourra contribuer à un carnet des territoires et à la préparation des éléments pour le PMHH, le SCOT/PADD, la préparation pour les engagements autour des PCAEM et plus largement pour l'accompagnement des groupes de travail pilotés par les deux structures. L'Apur accompagnera Paris Métropole autour du projet, de l'intérêt métropolitain et des études en lien avec la Grande couronne (Unité urbaine).

Accompagnement des nouvelles dynamiques interterritoriales et des projets de territoires

L'Apur pourra mettre à disposition des nouvelles dynamiques interterritoriales, des protocoles de coopération, ententes ou autres, ses bases de données, ses systèmes cartographiques et ses compétences pour enrichir les projets comme par exemple autour du canal de l'Ourcq et du pont de Bondy, en appui à Est Ensemble, au CG 93 sur la RN2, la SPL le Bourget, Plaine commune, la CASA...

2.8/ Grands projets

L'Apur a vocation à soutenir les engagements des collectivités sur des grands projets structurants de la Métropole et sur le renouvellement des méthodes et des pratiques. L'année 2016 sera l'année de construction du dossier de la candidature aux Jeux Olympiques et de la candidature à l'exposition universelle. L'Apur pourra être invité à contribuer à ces deux manifestations exceptionnelles en lien avec les structures porteuses.

L'Arc de l'innovation

L'Arc de l'innovation vise à mettre en valeur les grandes transformations de ce territoire au regard des ambitions économiques, environnementales et des nouveaux usages.

En 2015, l'Apur en a dressé les premières cartographies. La poursuite du travail en 2016 vise à accompagner les collectivités pour l'identification des lieux existants, le développement d'un marketing territorial et l'identification des nouveaux lieux sur lesquels pourront être lancés des appels à projet.

D'autres travaux seront menés pour contribuer à l'émergence et au suivi de méthodes innovantes, en vue d'alimenter l'observatoire.

Réinventer la Seine et ses canaux

L'Apur accompagne les collectivités et HAROPA pour la réalisation de cet ambitieux projet qui va proposer plusieurs sites d'intervention pour « réinventer » :

- Le fleuve et la métropole parisienne (Seine Amont, Paris, Seine Aval) : quel rôle pour la Seine et les canaux dans la métropole capitale ? quelle évolution des berges ? : mieux connaître les mutations urbaines en cours pour articuler les stratégies portuaires et de valorisation du fleuve ;
- « réinventer la Seine et les canaux » : accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de l'appel à projets innovants.

L'axe Seine

En lien avec les collectivités concernées et notamment Plaine Commune, Seine Amont, Est-Ensemble, GPSO... et en lien avec la mission Philizot et dans le cadre de la coopération des 6 agences d'urbanisme de la vallée de la Seine. L'axe Paris/Rouen/Le Havre, axe structurant majeur de la Métropole.

Les JO 2024

L'Apur pourra poursuivre les travaux engagés en 2015 sur les sites et infrastructures pour le dossier de candidature de Paris aux Jeux de 2024 en lien avec le GIP Paris 2024.

L'exposition universelle 2025

L'Apur pourra être sollicité par la mission expo universelle 2025 pour l'accompagner dans l'élaboration du dossier de candidature.

Volet 3

La coopération décentralisée

et l'accompagnement de Paris à l'international

L'accompagnement de la DGRI dans ses actions de **coopération décentralisée** sera poursuivi.

Les coopérations décentralisées en cours et actives sur leur volet urbain sont notamment Kinshasa, Bucarest et Bethlehem. L'Apur accompagne également les échanges entre Paris et Ulaanbaatar.

D'autres coopérations pourraient par ailleurs commencer en 2016 avec les villes de Rio de Janeiro, Quito, Cotonou, ou encore Phnom Penh.

L'Apur accompagnera en expertise urbaine la DGRI par le conseil et la formation des délégations étrangères reçues par la Ville de Paris.

L'Apur pourra également contribuer à **l'accompagnement de Paris sur la scène internationale** :

- En accueillant les délégations étrangères ;
- En participant à la réalisation ou à la mise au point de documents de communication sur l'urbanisme parisien et métropolitain, notamment sur les thématiques de la ville durable à la suite de la COP21.

Volet 4

Publication, documentation et communication

4.1/ Évolution du site internet et préparation des 50 ans de l'Apur

À l'occasion des 50 ans de l'atelier et de l'élargissement des instances, une refonte globale du site internet et de la diffusion sera engagée et accompagnée d'une série d'événement plus ponctuels « anniversaires ».

4.2/ Développement de la plateforme collaborative

Cette plateforme regroupe l'intranet, l'espace de travail partagé par projet et l'outil de comptabilité analytique. Sur la base du portail intranet mis en place en octobre 2012, de sa mise à jour majeure vers une nouvelle interface SharePoint en octobre 2013 et de la mise en place d'un outil de validation des engagements de dépenses en janvier 2015, le projet se poursuit avec des évolutions ponctuelles, le développement de nouvelles fonctionnalités afin d'améliorer le travail collaboratif de cette plateforme, et notamment la dématérialisation de certaines procédures.

4.3/ Diffusion des études

- Refonte graphique des documents produits par l'Apur (documents de présentation, études et synthèse) ;
- Révision des outils et méthodes de diffusion des études.

4.4/ Versement d'archives de l'Apur aux archives de Paris

Dans le prolongement des actions engagées depuis 2014, l'Apur effectuera un versement aux ADP en 2016. Les documents produits par l'Apur dans le cadre de ses missions ont un caractère public au sens du code du Patrimoine. À ce titre, elles sont imprescriptibles et demeurent soumises au contrôle technique et scientifique de la direction des Archives de Paris.

4.5/ Documentation et assistance aux études

L'activité documentaire et iconographique, toujours largement centrée sur les thèmes d'étude et l'accompagnement des besoins des chargés d'études, poursuivra l'optimisation de l'accès aux ressources numériques.



L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État, la DRIEA, l'Insee, la Région Ile-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, Paris Métropole, la Société du Grand Paris, Eau de Paris, la communauté d'agglomération d'Est Ensemble, l'Epaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, la communauté d'agglomération Seine-Amont, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPAREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom et la Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

